

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26/2026

Objet : Désignation des représentants de la Commune à la bibliothèque municipale

L'an deux mil vingt-six le 15 avril à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur WOZNIAK Jean-Marie, Maire.

Présents : Mrs, Mmes WOZNIAK Jean-Marie – LE GAC Mathieu – ROBIN Christelle- CHAMPELET Anthony- CAMU Géraldine- BRAVO Bérenger- VAN DE VELDE Jean-Pierre- COMMANDEUR Michelle- MANEVAL Nathalie- PAYEN Pascal- PROTEAU Cécile- GONCALVES David- CHARRIER Jonathan- CAMU Laurie- COMBRISSEON Jean-Luc - MONDON Christophe- BRET Marie-Carmen

Excusés : FOUYAT Camille, BABILLON Agnès

Procurations : FOUYAT Camille à LE GAC Mathieu, BABILLON Agnès à COMBRISSEON Jean-Luc

Mathieu Le Gac a été élu secrétaire de séance.

*Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération N°80-2018 du 26 septembre 2018 portant création de la bibliothèque municipale,
Vu la délibération 91-2018 désignant les représentants de la commune à la bibliothèque municipale,*

Considérant que la convention approuvée par délibération ci-dessus énoncée et créant la bibliothèque municipale de Clérieux mentionne en son article 12 « la commune dispose de sièges : le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal en tant que membres de droit au conseil d'administration de l'association »

Considérant que Jean-Marie Wozniak le maire ou son représentant constitue l'un des membres de droit représentant la commune,

Considérant qu'il y a donc lieu de désigner le second membre représentant la commune,

Considérant que se proposent Johnathan Charrier et Mathieu Le Gac,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité qualifiée (4 abstentions : Jean-Luc Combrisson, Agnès Babillon, Christophe Mondon, Marie-Carmen Bret) :

- DESIGNNE Johnathan Charrier comme représentant titulaire, et Mathieu Le Gac comme représentant suppléant.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 17 avril 2026

Le Maire

Jean-Marie WOZNIAK



Le secrétaire de séance

Mathieu LE GAC